



Proposition commerciale

Réf. : PR1302-0023

Date : 26/02/2013

Date fin validité : 28/03/2013

Émetteur:

Frédéric FLIPPE

110 rue du Smetz
62120 CAMPAGNE-LES-WARDRECQUES

Téléphone: 06.67.96.45.94 - Fax: 03.21.98.87.39
Email: frederic@rmedia.fr
Web: <http://www.rmedia.fr>

Adressé à:

Au bon accueil

29, Rue du Rivage Boitel
62500 Salperwick

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Total HT
Refonte complète du site Internet restaurant-bonaccueil.com	0%	3 500,00	1	3 500,00
> Création d'une charte graphique basée sur l'ancienne mais construite avec les dernières technologies web. > Récupération de tous les éléments de contenu de l'ancien site (notamment vidéos et photos) > Redirection de chaque page de contenu pour ne pas perdre le bénéfice du référencement actuel > utilisation d'un CMS OpenSource (libre et gratuit) permettant une mise à jour du site sans compétence technique > Récupération de toutes les modules du site tels que le formulaire de contact, le plan d'accès, le formulaire de réservation ou encore le livre d'or) > Liens vers les partenaires et vers le compte Facebook > Gestion simplifiée des menus				
Avantages de l'offre :	0%	0,00	1	0,00
• Pas d'engagement de durée • site livré clé en main • aucune implication technique de votre part • le transfert de compétences vous rend parfaitement autonome • l'outil est stable, intuitif, réputé et perenne • votre site est sur les serveurs du 1er hébergeur de France : OVH • Vous êtes accompagnés par un professionnel de proximité disponible				

RESERVE DE PROPRIETE :

loi du 12/05/1980 N°80335 - Le matériel/logiciel livré reste l'entière propriété de la société R'Média jusqu'au paiement intégrale du prix fixé ci-dessus.

Toute contestation sera transmise aux juridictions du siège de notre entreprise. Tout différend lié à l'interprétation, l'exécution ou la validité du présent sera soumis à la compétence exclusive du tribunal de commerce compétent.

Taux de pénalité (article L 441-6 du code de Commerce) : 3,50%. Ces pénalités sont exigibles au lendemain de la date de règlement figurant sur ce document. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire.

Régime auto-entrepreneur - SIRET: 492 067 350 00032
NAF, ex APE: 6202A



Proposition commerciale

Réf. : PR1302-0023

Date : 26/02/2013

Date fin validité : 28/03/2013

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Total HT
Offert : 2 heures sur site pour réaliser des photos pour intégration dans le nouveau site	0%	0,00	1	0,00
Offert : transfert du domaine depuis le registrar actuel de cometik vers OVH.	0%	0,00	1	0,00
Information : - Tous les éléments contenus sont fournis par le client. - La présente proposition commerciale inclut un design élaboré par R'Média et en accord avec votre demande. - La réalisation d'une nouvelle mouture graphique sera facturée 450€ supplémentaire. - R'Média assure une continuité d'accès au site y compris dans le basculement vers le nouveau site. (R'Média tolère des modifications de la 1ère mouture dans la mesure du raisonnable, c-à-d principalement des changements de couleurs, de taille de blocs voire de positions des éléments) - L'achat de l'hébergement offre Pro et les frais éventuels de transferts vers OVH sont à votre charge. Pour information, le coût de revient annuel total de vos hébergement et domaine est d'environ 70€ T.T.C. chez OVH. R'Média n'intervient pas dans le renouvellement, vous évitez ainsi des frais supplémentaires.	0%	0,00	1	0,00

* TVA non applicable art-293B du CGI

Conditions de règlement: A réception de facture

Total HT 3 500,00

Règlement TTC par chèque à l'ordre de Frédéric FLIPPE envoyé à:

110 rue du Smetz
62120 CAMPAGNE-LES-WARDRECQUES

Bon pour accord :

La signature de cette offre par le client aura valeur d'acceptation.
Je certifie avoir lu et accepte les conditions générales de ventes.

Le ___ / ___ / ___ A _____

Cachet et signature du client

RESERVE DE PROPRIETE :

loi du 12/05/1980 N°80335 - Le matériel/logiciel livré reste l'entière propriété de la société R'Média jusqu'au paiement intégral du prix fixé ci-dessus.

Toute contestation sera transmise aux juridictions du siège de notre entreprise. Tout différend lié à l'interprétation, l'exécution ou la validité du présent sera soumis à la compétence exclusive du tribunal de commerce compétent.

Taux de pénalité (article L 441-6 du code de Commerce) : 3,50%. Ces pénalités sont exigibles au lendemain de la date de règlement figurant sur ce document.
Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire.